

CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LA RELANCE EN LIEN AVEC LA COVID-19

Voici une liste des questions fréquemment posées et des situations propres aux entreprises du tourisme autochtone au Canada. Il s'agit d'une ressource à laquelle les membres de l'ATAC et les partenaires de l'industrie peuvent se référer pour leurs communications.

Les grandes lignes en matière de communications :

- Authentique et empathique;
- Véridique;
- Clair et concis;
- En temps opportun.

Comment puis-je communiquer l'importance de la santé et de la sécurité à nos invités/clients?

Vous pouvez partager vos protocoles de santé et de sécurité dès que vous commencez à communiquer avec les clients. Ça peut être en répondant à des requêtes sur le Web ou au téléphone, en les publiant sur vos sites Web ou médias sociaux, à la réservation et à l'arrivée des clients sur votre propriété.

Attentes des invités/clients :

Nous nous engageons à assurer votre santé et sécurité, mais nous ne pouvons garantir que vous ne serez pas exposé à la COVID-19. Merci de faire votre part :

- La distanciation physique est requise en tout temps (2 mètres/6 pieds de distance);
- Le non-respect de la distanciation physique risque de mener à la fermeture de nos installations. Nous vous invitons donc à contribuer à maintenir des distances appropriées;
- Les toilettes sur place sont fréquemment désinfectées;
- Des désinfectants pour les mains sont disponibles sur place;
- Lavez-vous les mains souvent et pendant 20 secondes à chaque fois;
- Portez un masque ou un couvre-visage si possible;
- Toussiez ou éternuez dans un mouchoir jetable ou dans le pli de votre coude;
- Évitez de toucher votre visage et les surfaces;
- Si vous avez des problèmes de santé sous-jacents, il est recommandé que vous restiez à la maison;
- Si vous êtes malade, restez à la maison avec votre famille/groupe;
- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 qui se manifeste principalement par une toux persistante, de la fièvre et une détresse respiratoire, il vous sera demandé de rentrer chez vous;
- Si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada, vous ne serez pas autorisé dans nos locaux tant que vous ne vous êtes pas isolé pendant au moins 14 jours.

Sur place :

- Personnel et panneaux délivrant un message de bienvenue;
- Détails sur l'environnement opérationnel actuel (p.ex. directives des autorités de santé locales, provinciales/territoriales qui s'appliquent);
- Un aperçu des efforts que vous déployez pour assurer la santé et la sécurité de tous :
 - » Pour la santé et la sécurité de notre communauté, de notre personnel et de nos clients, nous avons mis en place un processus de nettoyage et de désinfection amélioré qui respecte les directives des autorités de santé publique;
 - » Nous avons installé des désinfectants pour les mains à des endroits clés;
 - » Du savon et des serviettes jetables sont à disposition dans les toilettes qui affichent des panneaux sur les bonnes techniques de lavage des mains;
 - » Nous avons aménagé notre espace pour permettre la distanciation physique et affiché des panneaux pour des rappels utiles;
 - » Le personnel et les clients font leur part en restant à la maison s'ils sont malades ou ont la COVID-19.



CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LA RELANCE EN LIEN AVEC LA COVID-19

Comment puis-je interagir avec les clients si je suis un artisan, un danseur ou un guide culturel?

Pour les démonstrations en direct, maintenez une distanciation physique de 2 mètres (6 pieds) en tout temps. Si cela n'est pas possible, portez un masque.

Il n'est pas recommandé de désinfecter les objets culturels ou traditionnels, tels que les œuvres d'art culturel, les régalias, les canots traditionnels, les pagaies, les instruments entre autres car la surface ou le matériel serait susceptible d'être endommagé. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon avant et après avoir manipulé des objets culturels et des œuvres d'art pour minimiser la propagation de la COVID-19. Si cela n'est pas possible, utilisez un désinfectant pour les mains avant et après.

Conservez les objets culturels, les œuvres d'art ou les régalias pendant 7 à 9 jours à température ambiante entre chaque utilisation, manipulation ou port par des personnes. Si l'environnement est plus sec ou plus froid, envisagez de prolonger cette période. Si vous faites l'acquisition d'une nouvelle œuvre d'art ou culturelle pour votre entreprise ou si vous utilisez des objets culturels ou traditionnels au cours de votre tournée, mettez-les en quarantaine pendant 7 à 9 jours à température ambiante avant de les présenter au public.

Lavez et désinfectez l'établissement, en particulier là où les invités seront accueillis fréquemment. Suivez les directives de santé publique pour la désinfection des espaces publics.

Si vous portez des régalias traditionnels qui seront manipulés par des personnes extérieures à votre ménage ou qui seront dans un rayon de deux mètres (6 pieds) des personnes d'un autre ménage, conservez-les pendant 9 jours à température ambiante avant de les porter à nouveau.

Si votre expérience autochtone comprend le passage de pièces culturelles ou traditionnelles parmi des personnes de ménages différents, envisagez d'éliminer cette pratique pour le moment. Sinon, lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau pendant 20 secondes avant et après. Si cela n'est pas possible, utilisez un désinfectant pour les mains.

Veuillez consulter la section 1 « Consignes opérationnelles générales » des **Consignes de santé et de sécurité de l'ATAC** pour obtenir d'autres conseils utiles.

Et si un client semble avoir la COVID-19?

Il semble que vous ayez la COVID-19, qui se manifeste principalement par une toux persistante, de la fièvre et une détresse respiratoire. Comme nous travaillons dur pour assurer la santé et la sécurité de notre personnel, des communautés et des clients, nous vous demandons, ainsi qu'à votre groupe, de partir et de rester à la maison jusqu'à ce que vous soyez rétabli. Nous avons hâte de vous accueillir parmi nous à nouveau bientôt.

Mon personnel et mes clients doivent-ils porter un masque et/ou des équipements de protection individuelle (EPI)?

Selon la directive générale pour le Canada, il est recommandé au personnel et aux clients de porter des masques/couvre-visages et éventuellement des EPI s'ils ne peuvent pas se tenir à 2 mètres l'un de l'autre. Cela peut varier selon la région. Assurez-vous donc de consulter votre autorité de santé publique locale.

Comment pouvons-nous communiquer les messages pour les communautés autochtones et l'accès des visiteurs?

La santé et la sécurité de notre communauté sont une priorité. En ce moment, notre communauté reste fermée/ offre un accès limité au grand public. Nous sommes tous ensemble dans cette lutte et nous vous accueillerons avec joie le moment venu. Un avis public annoncera la réouverture de notre communauté. A bientôt.



CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LA RELANCE EN LIEN AVEC LA COVID-19

Quand puis-je commencer à accueillir des rassemblements, des événements et des festivals?

C'est généralement le moment des pow-wow et des festivals, mais la plupart ont été annulés ou sont tenus virtuellement présentement. La capacité d'accueil pour les rassemblements, événements et festivals est de 50 personnes maximum. Pour assurer une fluidité de la circulation, vous pouvez créer des démarcations pour indiquer le sens unique des passages en utilisant des supports et des flèches pour les rendre faciles à suivre.

Pour les événements intérieurs, vous devez fournir un espace bien ventilé pouvant permettre une bonne distanciation sociale de 2 mètres/6 pieds.

Pour les événements en plein air, il est plus facile de fournir un lieu spacieux et bien ventilé aidant à la circulation et à la distanciation physique.

À l'entrée, il est utile d'avoir un hôte ou une hôtesse d'accueil afin de gérer la limite de capacité, voire de divertir les invités pendant l'attente.

Comment les entreprises non-autochtones peuvent-elles travailler avec les communautés autochtones pendant cette période?

L'ATAC, ses membres et ses partenaires touristiques reconnaissent les droits des communautés autochtones à s'autogouverner et encouragent les visiteurs à respecter leurs directives et à contribuer à assurer la santé et la sécurité des communautés et des populations autochtones.

Indigenous Tourism BC a compilé des informations pour la création de partenariats entre les communautés autochtones et des organisations non-autochtones, telles que le réseau de distribution, les médias, les entreprises touristiques et d'autres partenaires.

Veillez visiter leur site Web pour des ressources utiles :

<https://www.indigenoustravel.com/corporate/what-we-do/partnerships-and-special-projects/working-with-indigenous-communities/considerations-working-with-indigenous-communities/>

